



Fiche d'inscription

Concours des miels de France (année 2018)



Il se déroulera jeudi 17 janvier 2019, au Conseil économique, social et environnemental (Palais d'Iéna - 9, place d'Iéna - 75016 Paris).

Date limite d'inscription le **dimanche 15 juillet 2018 pour les miels de printemps suivants** : acacia, baies roses, bruyère blanche, colza, lavande maritime, pissenlit, romarin et thym, et **jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 pour les autres miels et pains d'épices**, la date d'envoi faisant foi. Seule dérogation : le **vendredi 30 novembre 2018 pour les miels d'arbousier et de litchi**.

↓ **Merci d'écrire en lettres majuscules et de façon lisible** (les coordonnées des lauréats et « coups de cœur » seront publiés).

Nom : Prénom :

Nom commercial de l'exploitation :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone* :

E-mail* : Site Internet :

Non-assujetti à la TVA Assujetti à la TVA, n° TVA intracommunautaire :

Conformément au règlement européen sur la protection des données :
 Vous acceptez que vos coordonnées soient communiquées et mentionnées sur le site de l'UNAF, la revue *Abeilles et Fleurs* et le communiqué de presse, pour valoriser les lauréats et le Concours des miels de France.
 Vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient sur les supports susmentionnés.

Désire participer au Concours des miels de France dans les sections suivantes :

Inscription aux sections de miels et/ou pain d'épices suivants :

L'ensemble des cases doivent obligatoirement être complétées.

Cases réservées à l'UNAF : Code Api-Section	Section*	Jour, mois et année de récolte	Volume du lot en kg (minimum 300 kg)	Zone de production
		-- / -- / ----		
		-- / -- / ----		
		-- / -- / ----		
		-- / -- / ----		
		-- / -- / ----		

(* **Les sections qui peuvent être présentées** : acacia, arbousier, baies roses (ou faux poivrier), bourdaine, bruyère blanche, bruyère callune, bruyère érica, causses, châtaignier, colza, chêne, forêt et miellat, framboisier, garrigue, lavande fine, lavande-lavandin, lavande maritime, lierre, litchi, luzerne, maquis, montagne clair, montagne foncé, pissenlit, polyfloraux clairs (toutes fleurs clairs), polyfloraux foncés (toutes fleurs foncés), rhododendron, romarin, ronce, sainfoin, sapin, sarrasin, thym, tilleul, tournesol, trèfle, tropical clair, tropical foncé et pain d'épices.

Acquittement pour l'inscription au concours

Participation au concours	48,00 € net
Participation par nombre de sections présentées : nombre de sections x 10,00 € € net
TOTAL € net

Joindre à cette inscription :

- La copie de la déclaration de ruches pour l'année 2018 (pour un cheptel de 50 ruches minimum en production).
- Le chèque libellé à l'ordre de l'UNAF.

Et à envoyer **par lettre recommandée** avec la présente fiche d'inscription à : **UNAF - 26, rue des Tournelles - 75004 PARIS.**

Je soussigné (nom, prénom) déclare avoir pris connaissance du règlement de la 2^e édition du Concours des miels de France 2018 et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à Signature :

le

(*) Obligatoire.

